

# Interruption de grossesse en Suisse

## *Les faits et les données*

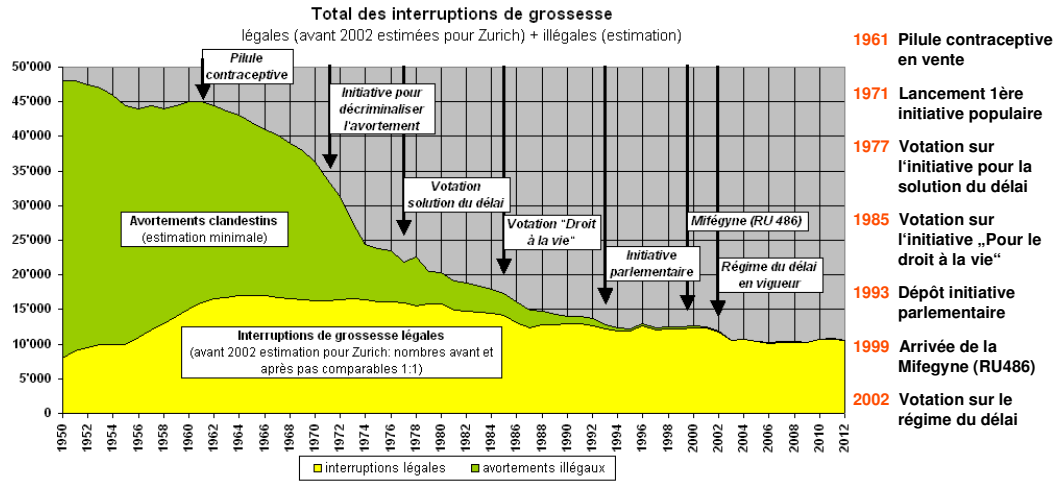
*Anne-Marie Rey, ex-présidente de l'USPDA  
secrétaire de l'APAC-Suisse*

Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / *Anne-Marie Rey*

***(A.M. Rey était la co-présidente de l'Union suisse pour  
décriminaliser l'avortement jusqu'à sa dissolution en  
2003.***

***Aujourd'hui elle s'occupe du secrétariat de l'APAC-  
Suisse (Association de professionnels de  
l'avortement et de la contraception)***

## Interruptions de grossesse en Suisse 1950 - 2012



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

### Un regard sur l'histoire:

1942, entrée en vigueur du code pénal suisse. L'avortement est légalisé en cas d'indication médicale. Par la suite, le nombre d'interruptions légales a augmenté rapidement, tandis que celui des avortements clandestins a commencé à diminuer. Ce dernier n'était évidemment qu'une estimation qui se basait cependant, à partir de 1966, sur des recherches approfondies, notamment du prof. Heinrich Stamm.

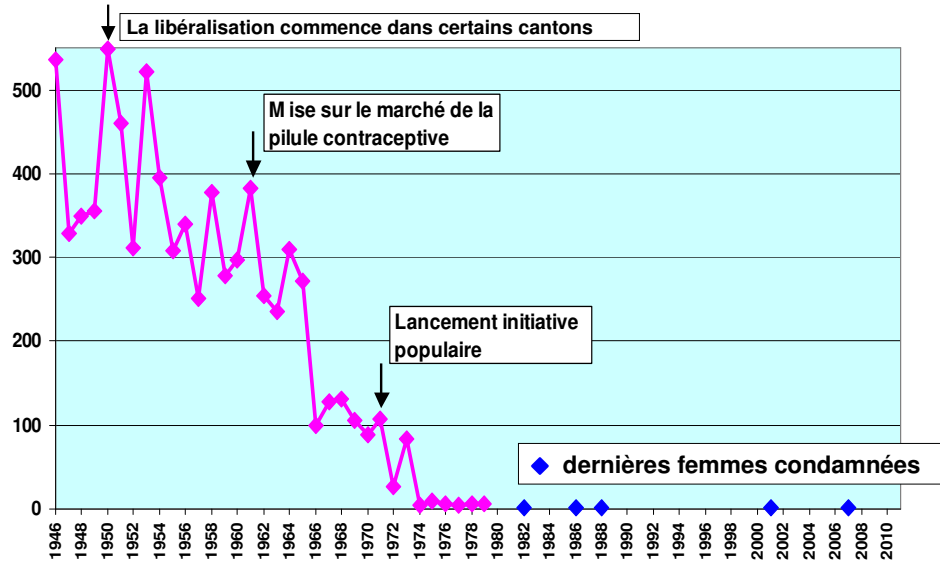
Il est certain que les interruptions légales (sûres) se sont substituées aux avortements illégaux (souvent dangereux).

Dès 1961 (mise sur le marché de la pilule contraceptive), diminution rapide des avortements clandestins.

Dans les années 70 et 80, les débats publics autour des votations populaires ont contribué à promouvoir le planning familial et l'éducation sexuelle et de ce fait ont fait diminuer tant les avortements clandestins que les interruptions légales.

Ni la mise sur le marché de la pilule abortive, fin 1999, ni l'entrée en vigueur du régime du délai en 2002, n'ont provoqué la hausse des chiffres prophétisée par les milieux anti-avortement. Au contraire, la tendance à la baisse se poursuit.

## Femmes condamnées pour avortement illégal 1946-2011



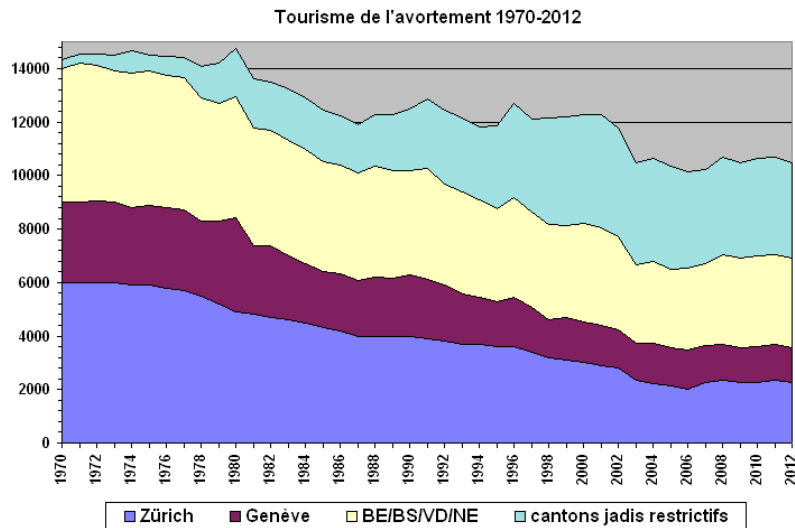
Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

Avec l'apparition de la pilule contraceptive en 1961 et le lancement de l'initiative populaire pour la décriminalisation de l'avortement en 1971, le nombre de condamnations a chuté.

Les dernières 4 femmes ont été condamnées dans les années 80, avec une exception en 2001 et une autre condamnation dans le canton de Vaud en 2007. Dans ce dernier cas, il s'agissait d'une clandestine d'Amérique latine qui a avorté au 5ème mois de grossesse, au moyen de pilules Cytotec que sa mère s'était procurées à l'étranger.

Les quelques autres condamnations pour avortement dans les années 90 et après 2000 concernaient sans exception des hommes qui ont violemment attaqué ou même tué une femme enceinte pour se débarrasser de la grossesse dont ils ne voulaient rien savoir (ces cas n'apparaissent pas dans le graphique qui ne montre que les condamnations de femmes).

**Grâce à la libéralisation :  
diminution massive du tourisme de l'avortement**



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

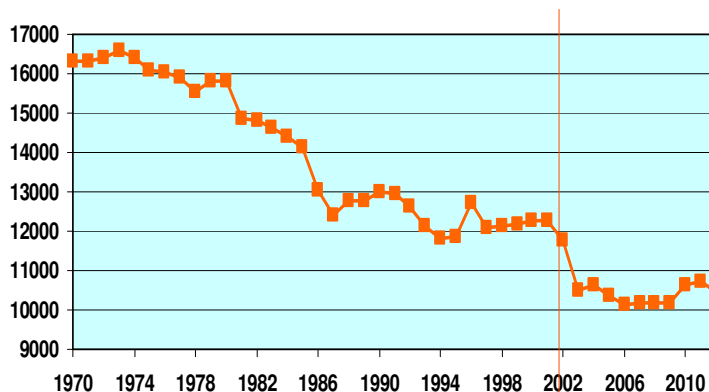
**La libéralisation au cours des décennies a fait diminuer le soit-disant tourisme de l'avortement.**

**Le nombre d'interruptions a augmenté sensiblement dans les cantons jadis conservateurs (noir).**

**Par contre, les nombres ont diminué considérablement dans les cantons déjà relativement libéraux dès le début : BE, BS, VD, NE – et en particulier à Genève et à Zürich**

**Aujourd'hui, environ 8 % des interruptions seulement sont effectuées dans un canton autre que le canton de domicile de la femme concernée, c'est-à-dire autour de 900 au total. Alors qu'en 1980, dans le seul canton de Genève plus de 1'800 interventions concernaient des femmes venant d'autres cantons et environ autant à Zurich.**

## Interruptions de grossesse légales 1970-2012



Octobre 2002 : entrée en vigueur du régime du délai

Les chiffres avant et après ne sont pas comparables 1:1

Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

### Evolution du nombre d'interruptions légales

**A noter: les chiffres avant et après 2002 ne sont pas comparables 1 : 1.**

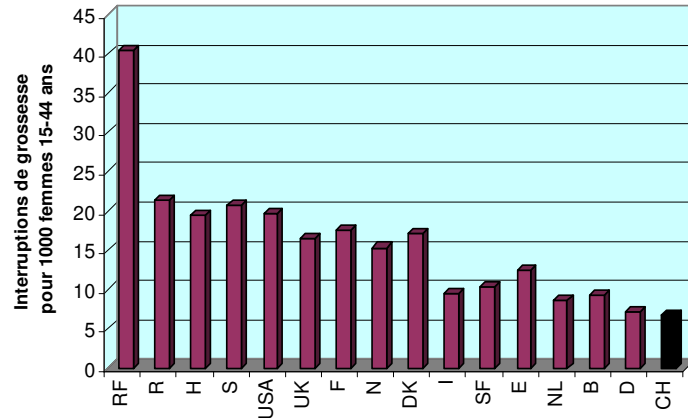
**Certains cantons – Vaud notamment – ont changé le mode d'enregistrement dès 2002 : les IVG effectivement pratiquées ont été relevées et non plus les avis conformes. Etant donné que certaines femmes qui avaient obtenu l'avis conforme renonçaient par la suite à interrompre leur grossesse, les chiffres enregistrés dans ces cantons avant 2002 étaient donc en réalité trop élevés.**

**De plus, dès 2003, on dispose pour la première fois de chiffres précis pour le canton de Zurich, grâce à l'enregistrement devenu obligatoire sur le plan national. Auparavant on ne disposait que d'estimations pour ce canton, estimations qui se basaient cependant sur des enquêtes scrupuleuses auprès des hôpitaux et des médecins.**

**Malgré ces réserves, la tendance à la baisse est nette.**

## La Suisse a un taux d'avortement parmi les plus bas du monde

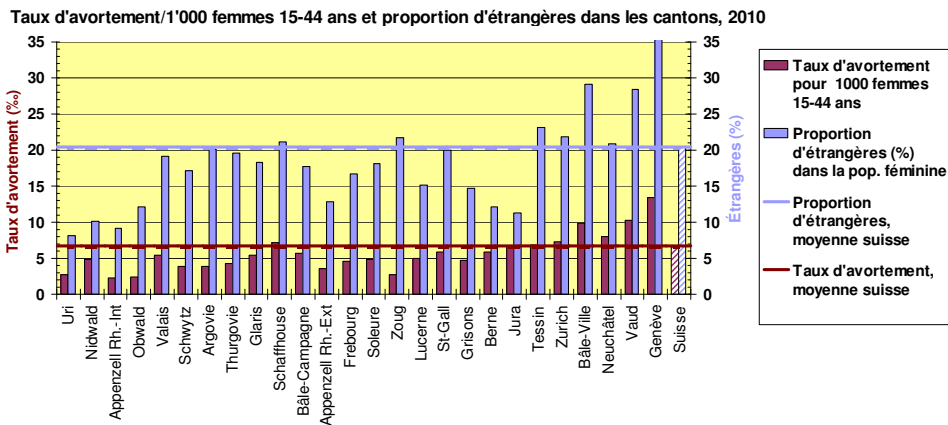
Taux d'avortement en comparaison internationale pour 1000 femmes de 15 à 44 ans (2010/12, USA 2008, Féd. de Russie 2009)



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

**Avec 6.7 interruptions de grossesse pour 1'000 femmes de 15 à 44 ans (2012), la Suisse a un taux d'avortement parmi les plus bas du monde – en-dessous même de celui des Pays-Bas.**

## Le taux est plus élevé dans les régions citadines à forte proportion d'étrangères



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

Le taux d'avortement varie largement d'un canton à l'autre.

En 2010, le taux le plus faible est celui du canton d'Appenzell Rh.-Int, avec 2,3 pour 1000 femmes entre 15 et 44 ans – le taux le plus élevé est enregistré à Genève avec 13,4/1000.

Pourquoi ces différences ? Quelques explications possibles :

- Vu la composition sociale de la population, le taux est plus élevé dans les régions citadines que dans celles rurales
- La corrélation semble évidente avec la proportion de femmes migrantes parmi la population féminine du canton. La plupart des cantons ayant une proportion d'étrangères au-dessus de la moyenne enregistrent un taux d'avortement au-dessus de la moyenne : Genève, Vaud, Neuchâtel, Bâle-Ville, Zurich. Quelques exceptions : Schaffhouse et Zoug – Zoug est un petit canton plutôt rural et les étrangères qui y sont domiciliées appartiennent probablement à des milieux plutôt aisés ce qui pourrait expliquer le taux faible.
- Peut-être la mentalité romande jouerait-elle un certain rôle ?

## Taux d'avortement des étrangères selon leur origine, canton de Vaud 2011

Origine	Taux pour 1000 femmes de 15 à 49 ans
Afrique subsaharienne	40.4
Afrique du Nord	19.7
Amérique du Sud	27.3
Pays d'ex-Yougoslavie	12.7
Asie	14.1
Europa occidentale	6.6
Pour comparaison : Suisse	5.5

Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

Les femmes migrantes ont en moyenne un taux d'avortement 2,5 fois supérieur à celui des femmes de nationalité suisse (selon les données publiées par l'OFS en 2010 : 10.8 contre 4.3/1'000 des Suissesses de 15-44 ans). Il y a plusieurs raisons à cela :

- Statut social défavorisé, séjour et travail précaires, faible niveau de formation, provenance d'un pays où la pratique contraceptive n'est pas encore bien ancrée, coûts de la contraception, barrières linguistiques et culturelles d'où accès mauvais à l'information et aux services de santé.

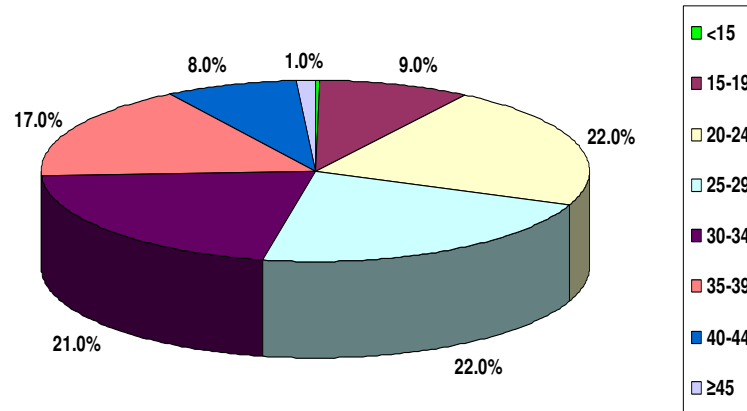
Le même phénomène s'observe d'ailleurs dans pratiquement tous les pays européens.

Le canton de Vaud publie à ce sujet des données détaillées :

- Les femmes d'Afrique subsaharienne ont un taux d'avortement 7 fois plus élevé que les femmes de nationalité suisse.
- Même pour les femmes d'Europe occidentale (France, Espagne, Portugal, Allemagne, Italie, Angleterre), le taux est 1,2 fois plus élevé.



## Interruptions de grossesse par classe d'âge (%), Suisse 2012



Source: OFS

Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

**Ce graphique montre : contrairement aux idées préconçues et à l'impression que pourraient faire de nombreux articles de presse, ce ne sont pas les adolescentes qui sont responsables de la majorité des IVG.**

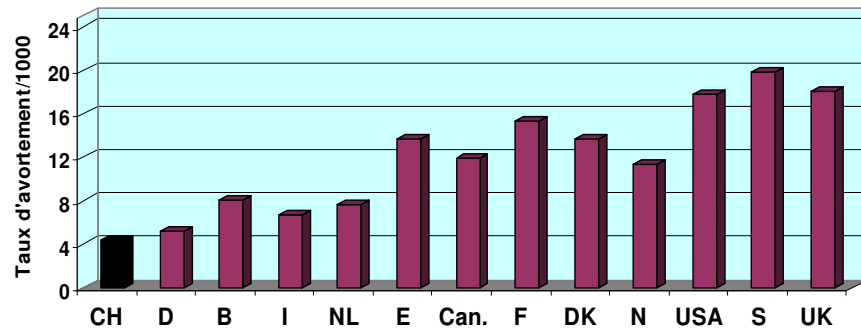
**En 2012, la plupart des IVG concernaient les femmes entre 20 et 34 ans, et ceci presque à part égale les groupes d'âge de 20-24, 25-29 et 30-34 ans.**

**Les 15-19 ans représentent le 9% du total des femmes ayant subi une IVG. Leur proportion dans la population féminine en âge de procréer est de 14%.  
Le TAUX d'avortement des adolescentes est en régression. Il est tombé à 4,4/1000 en 2012, contre 6,7/1000 pour le total des femmes entre 15 et 44 ans.**

**Les moins de 15 ans ne représentent que le 0.14% du total. Leur nombre était de 15 en 2012.**

## Le taux d'avortement chez les adolescentes est particulièrement faible en Suisse

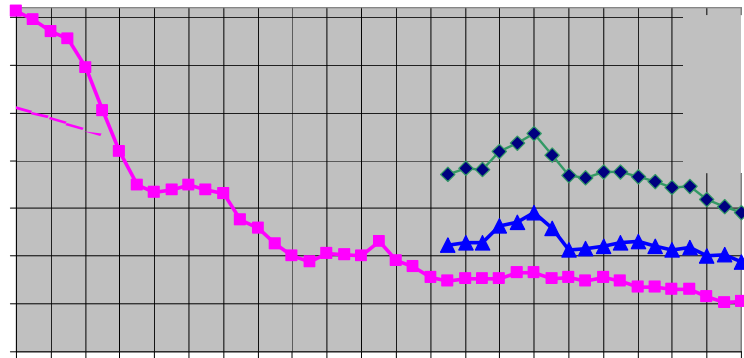
Interruptions des grossesses/1000 femmes entre 15 et 19 ans  
comparaison internationale (2010/12, USA 2008)



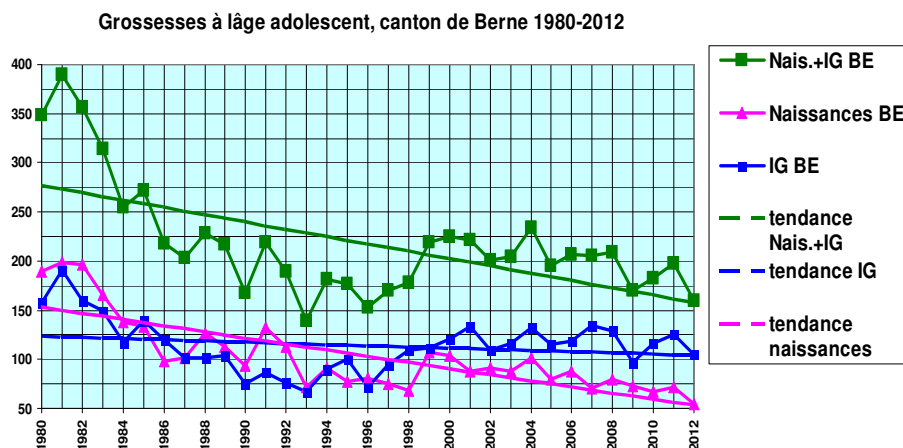
Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

Avec un taux d'avortement de 4.4/1000 femmes entre 15 et 19 ans, la Suisse se positionne nettement au-dessous des Pays-Bas (7.6/1000) et largement en-dessous de la Suède (19.8/1000) et de la Grande-Bretagne (18/1000).

## Le nombre de grossesses à l'âge adolescent n'a pas augmenté



## Naissances et interruptions de grossesse à l'âge adolescent, canton de Berne



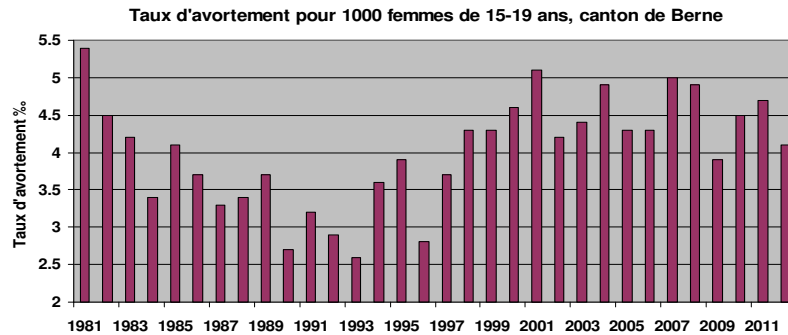
Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

Le canton de Berne est le seul canton qui dispose de statistiques détaillées sur les interruptions de grossesse depuis 1980.

La tendance révélée par ce graphique basé sur les données bernoises ressemble celle du graphique précédent :

- Une forte baisse du nombre de naissances de mères entre 15 et 19 ans (courbe magenta)
- Après avoir atteint un minimum dans les années 90, le nombre d'interruptions de grossesse est quelque peu remonté et oscille sur un niveau bas depuis la fin des années 90 (courbe bleue). La tendance reste légèrement à la baisse.
- Le nombre total des grossesses à l'âge adolescent (naissances + interruptions de grossesse, courbe verte) a nettement diminué.
- Depuis le milieu des années 90, il y a plus d'avortements que de naissances chez les adolescentes (la courbe bleue se situe au-dessus de la courbe magenta).

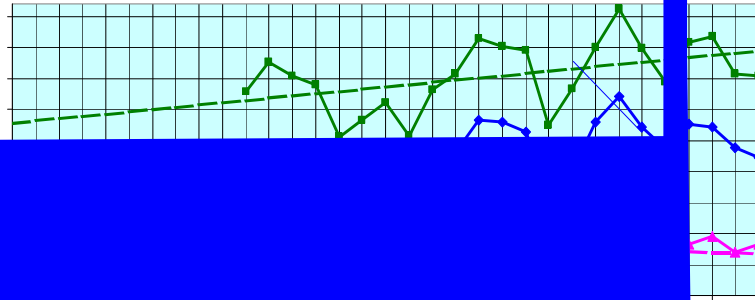
## Taux d'avortement des adolescentes (15-19 ans) canton de Berne 1981-2012



Dans les années 80, il existait encore un tourisme de l'avortement depuis le canton de Berne vers d'autres cantons plus libéraux. Le nombre total des IVG subies par des adolescentes bernoises était donc très probablement plus élevé que le nombre relevé dans les statistiques cantonales.

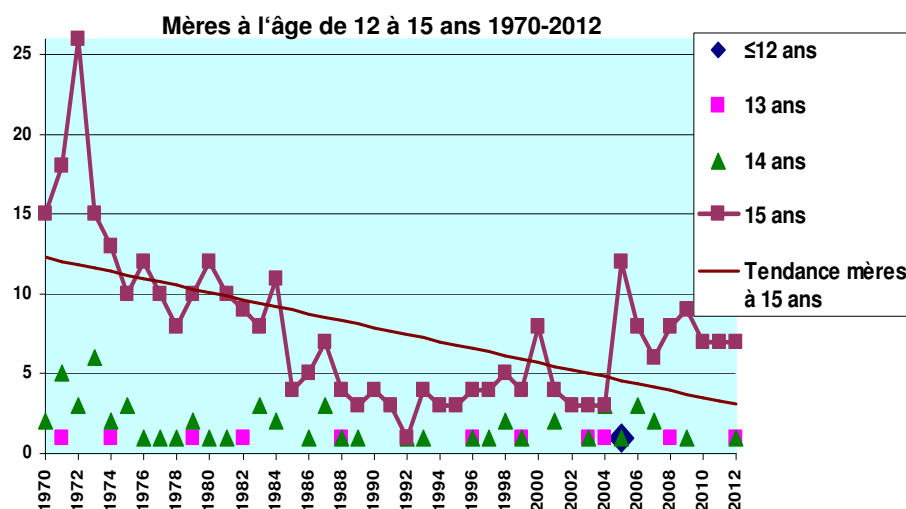
**Il ressort de ce graphique que le taux d'avortement des jeunes femmes de 15 à 19 ans est tendanciellement en régression depuis 2001.**

**La caution s'impose quant à la comparaison avec les taux des années 1980, puisque à l'époque, il existait encore un „tourisme de l'avortement“. Un certain nombre de Bernoises se faisaient avorter dans d'autres cantons et, par conséquent, n'apparaissent pas dans les statistiques bernoises.**



arie Rey

## Naissances de mères de moins de 16 ans, Suisse 1970-2012



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

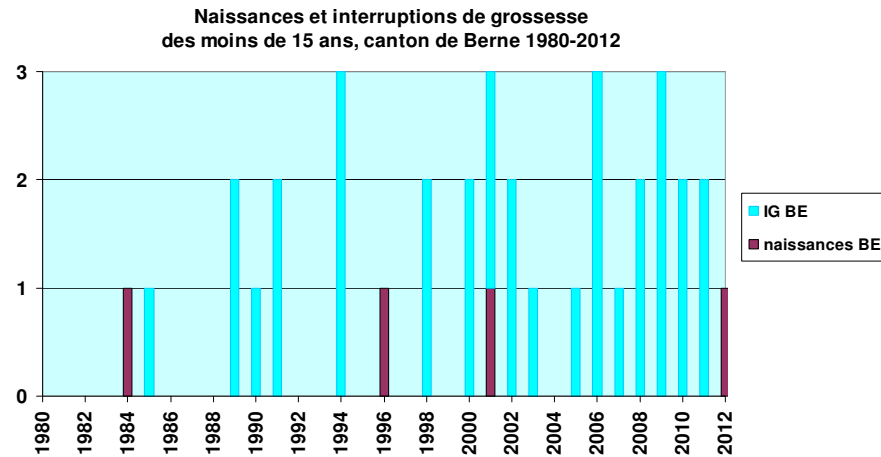
Qu'en est-il des mères à l'âge de 15 ans et en-dessous ?

Récemment on a pu lire l'histoire de „la plus jeune mère en Suisse“, la fille de 13 ans a fait la une dans les journaux. „Les filles sont de plus en plus jeunes“, a commenté une conseillère. En réalité :

- Depuis 1970, une seule fois une jeune fille de 12 ans ou moins (on n'était pas sûr de son âge précis) a donné naissance. C'était en 2005, dans le canton du Valais, la fille d'une prostituée africaine.
- Depuis les années 70, il y a eu de temps à autre des mères de 13 ans (magenta). Une rareté, mais rien de nouveau.
- Les mères de 14 ans (vert) sont rares elles aussi. Depuis 1974, il y en avait entre 0 et 3 par an. Au début des années 70 il y en avait même une fois 5 et une autre fois 6. La tendance est donc plutôt à la baisse.
- Quant aux mères à l'âge de 15 ans (violet), la tendance est clairement à la baisse – avec des hausses passagères en 2000 et 2005.

Le nombre d'interruptions de grossesse au-dessous de 15 ans est négligeable. Il y en avait 15 en 2012, contre 9 en 2007 et 17 en 2008. Vu les nombres minimes, il est impossible d'y voir une tendance.

## Grossesses d'adolescentes de moins de 15 ans, canton de Berne 1980-2012



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

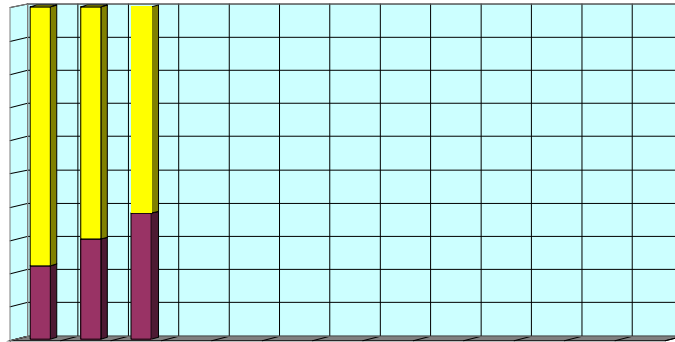
### Statistiques du canton de Berne, dès 1980

Les nombres de naissances aussi bien que d'interruptions de grossesse chez les jeunes filles de moins de 15 ans sont extrêmement bas et présentent de fortes fluctuations. Depuis 1980, ce sont entre 0 et 2, exceptionnellement 3 cas par an.

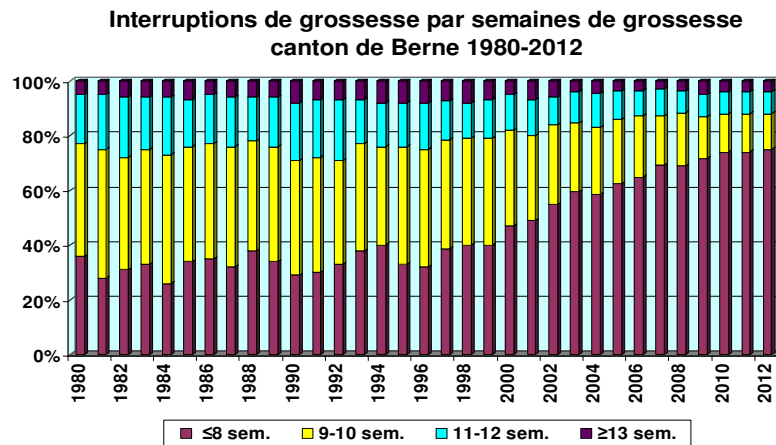
Aucune tendance n'est repérable. Toutefois, il est évident que la très grande majorité des grossesses intervenues à cet âge ont été interrompues :

Au cours des 33 dernières années, sur un total de 36 grossesses chez les adolescentes de moins de 15 ans, 32 ont été interrompues, soit 89%.





## Interruptions de grossesse toujours plus précoces



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

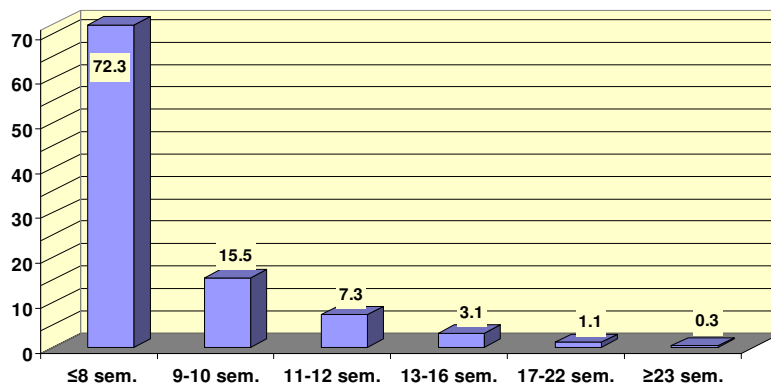
Les données du canton de Berne depuis 1980 documentent très bien la tendance à la pratique de l'intervention à un stade toujours plus précoce.

Le nombre d'interruptions de grossesse du 2ème trimestre n'a pas beaucoup changé au cours des 33 dernières années.

Par contre, dès 1999, grâce à la Mifégyne, on constate un déplacement notable du moment des IVG du premier trimestre vers un stade plus précoce (de 9-12 semaines vers les 8 premières semaines de la grossesse). La proportion de ces IVG précoces est montée de 30-40% à 75% en 2008.

## Les interruptions de grossesse du 2ème trimestre sont rares

Interruptions de grossesse selon le moment de l'intervention, Suisse 2012, en % du total (semaines d'aménorrhée)



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

En Suisse, la grande majorité des interruptions de grossesse – plus de 70% – se pratiquent dans les 8 premières semaines d'aménorrhée (c'est-à-dire dans les 3 à 6 semaines après la fécondation) et la plupart d'entre elles par la méthode médicamenteuse.

16% des IVG se font dans la 9ème et 10ème semaine de grossesse,

8% dans la 11ème et 12ème semaine,

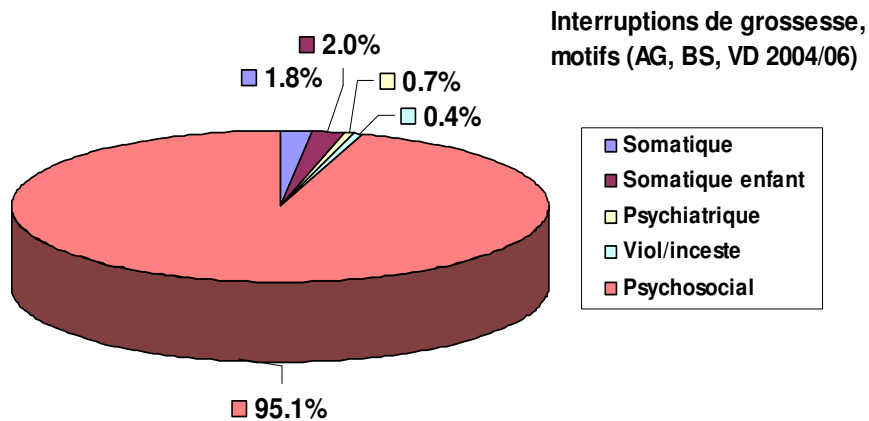
4% au 2ème trimestre (13-22 semaines).

33 interruptions ont été enregistrées après 22 semaines dans toute la Suisse, soit 0,3% du total.

La raison principale pour l'interruption d'une grossesse tardive au-delà des 12 semaines est une malformation foetale, puis, en second lieu, une maladie physique ou mentale de la femme.

*Remarque : selon les sites web des milieux anti-avortement on pourrait croire que les interruptions de grossesse se font normalement entre la 12ème et la 24ème semaine de grossesse...*

## Motif de l'interruption de grossesse



Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

Les données sont très lacunaires concernant les motifs de l'avortement.

Sur la base des données de Bâle de l'année 2004 ainsi que d'Argovie et Vaud de l'année 2006 on peut estimer que :

- dans 2% des cas une malformation ou maladie foetale est la raison principale pour l'interruption de la grossesse;
- un viol ou inceste est la raison dans 0,4% des cas, ce qui peut sembler peu, mais se monterait tout de même à 40 cas par an pour toute la Suisse.

Mais il est évident que dans la plupart des cas, que ce soit avant ou au-delà de 12 semaines, le motif est d'ordre psychosocial. Par exemple : un partenariat qui n'est pas viable, la formation/la profession ne sont pas compatibles avec la maternité, l'âge maternel (trop jeune, trop âgée), le nombre d'enfants souhaité est atteint (environ la moitié des femmes a déjà un ou plusieurs enfants), les conditions de vie précaires, surmenage, problèmes financiers.

## Résumons :

### Le régime du délai

- n'a pas fait augmenter le nombre d'avortements. Le taux d'avortement suisse est parmi les plus bas du monde
- a fait disparaître le tourisme de l'avortement intercantonal
- a contribué à permettre l'intervention à un stade très précoce de la grossesse. Les interventions au-delà de 12 semaines sont très rares

**Les migrantes sont surreprésentées parmi les femmes qui avortent**

**Les grossesses à l'âge adolescent n'ont pas augmenté**

### La plupart des interruptions de grossesse

- concernent les femmes entre 20 et 34 ans
- se font dans les 7 premières semaines par la Mifégyne
- se font pour des motifs psychosociaux

## Conclusions et perspectives

### Le régime du délai a fait ses preuves :

- Il doit être défendu contre toute attaque
- L'accès pour toutes à l'interruption de grossesse légale, effectuée selon les règles de l'art doit être garanti

### Tâches pour l'avenir :

- Intensifier l'information contraceptive des migrantes
- Pas de relâche pour l'éducation sexuelle à l'école. La commencer plus tôt / la professionnaliser / la rendre obligatoire

Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

## Conclusions et perspectives

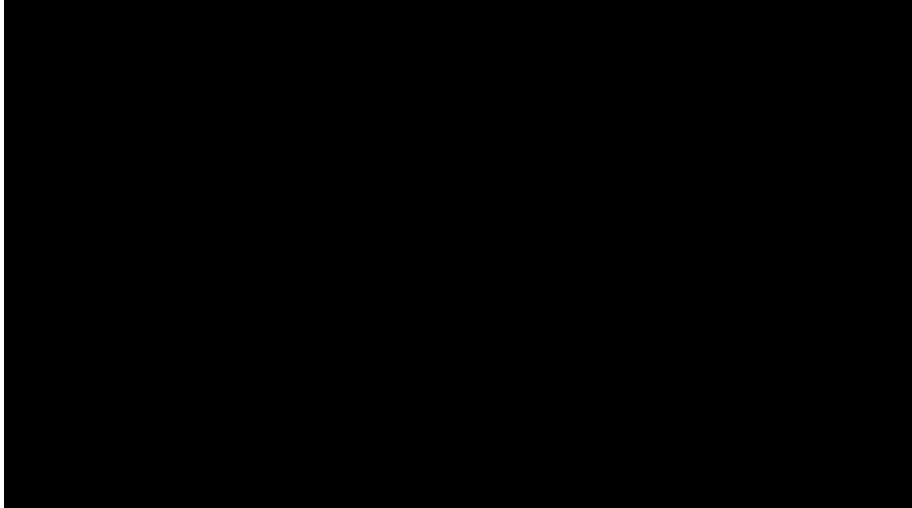
**Le régime du délai a fait ses preuves. L'accès pour toutes les femmes à l'interruption de grossesse faite selon les règles de l'art est dans l'intérêt de la santé publique. Des services à bas seuil doivent être disponibles.**

**Toute attaque aux acquis et au droit des femmes à l'autodétermination doit être repoussée, notamment, à l'heure actuelle, l'initiative „Financer l'avortement est une affaire privée“.**

**Le but est de veiller à ce que le nombre d'avortements reste aussi bas que possible. À cette fin il faut**

- intensifier l'information contraceptive des femmes migrantes
- persévérer dans les efforts pour l'éducation sexuelle à l'école. La commencer plus tôt, la rendre obligatoire, la professionnaliser
- refuser les mesures d'épargne au détriment des femmes, des couples et des familles défavorisés
- améliorer les possibilités de concilier vie professionnelle et familiale.

## Levons le tabou entourant l'avortement



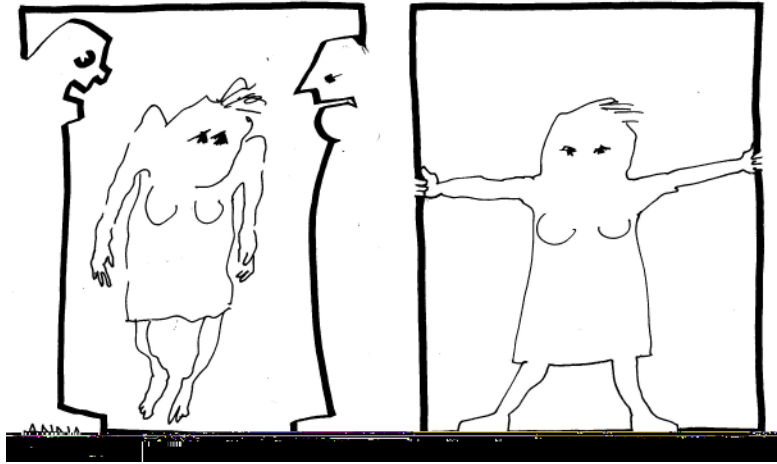
Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

### **Ceterum censeo :**

**Cette affiche de la campagne référendaire de l'année 2002 est toujours d'actualité : " J'assume mon interruption de grossesse – et j'en parle, par solidarité avec les 700'000 femmes en Suisse qui ont vécu la même expérience."**

**Cessons de dramatiser l'avortement et levons le tabou qui l'entoure. L'avortement est quelque chose qui peut arriver dans n'importe quelle vie de femme. L'avortement n'est pas une raison d'avoir honte ni des sentiments de culpabilité.**

**Pourquoi les femmes ne parlent-elles pas de leur avortement tout comme elles parlent de n'importe quelle autre situation difficile dans leur vie ?**



**Le refus d'autodétermination est une atteinte aux droits humains (interdiction de l'esclavage et de la servitude, article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme)**

Interruption de grossesse en Suisse 2013 – Les faits et les données / Anne-Marie Rey

**Le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances inclut le droit d'avoir accès à l'avortement légal et sûr, car toute contraception peut échouer.**

- **L'interdiction de l'avortement est une contrainte à enfanter.**
- **La contrainte à enfanter est une forme d'esclavage et de servitude – l'Etat dispose du corps de la femme.**
- **C'est une atteinte à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à la Convention européenne des droits de l'Homme, dont les articles 4 interdisent toute forme d'esclavage et de servitude.**